

Des besoins éducatifs des élèves aux élèves à besoins éducatifs particuliers : une nouvelle posture

A l'école, au collège, au lycée

académie  
Toulouse 

direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Lot





# Préambule

La notion de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers est récente dans le système éducatif français. Elle recouvre une population d'élèves très diversifiée : handicaps physiques sensoriels, mentaux ; grande difficulté d'apprentissage ou d'adaptation ; enfants malades ; enfants intellectuellement précoces ; enfants en situation familiale ou sociale dégradée ; mineurs isolés ; mineurs incarcérés ; élèves allophones nouvellement arrivés ; enfants issus de familles itinérantes ou du voyage...

Garantir à chacun une égalité des chances face aux apprentissages et créer les conditions de la réussite de tous nécessitent des accueils et des prises en charge spécifiques diverses, adaptées et évolutives de ces élèves au sein des établissements scolaires.

Les besoins de ces élèves nécessitent que les communautés éducatives renouvellent leur pratiques pédagogiques dans une perspective d'une plus grande individualisation des prises en charge et personnalisation des parcours éducatifs des jeunes. L'approche proposée dans ce guide vise à accompagner les acteurs de l'Ecole dans un questionnement personnel et collectif sur les besoins de ces élèves dans la perspective de mieux les accueillir en établissement et de créer des conditions toujours plus favorables de leurs apprentissages. Il ne se veut en rien un guide de bonnes pratiques ou de recettes miracles ; il nourrit la simple ambition d'impulser une réflexion commune sur le sujet à partir d'une entrée théorique posée, celle de la pyramide des besoins de Maslow.

Je souhaite qu'il soit largement diffusé et présenté aux équipes pédagogiques afin qu'il puisse devenir une réelle ressource au développement et à l'amélioration de l'école inclusive pour une société inclusive reconnaissante des droits à la différence.

Guillaume Lecuire  
IA-DASEN du Lot

# Introduction

## **Une volonté :**

Contribuer à une meilleure prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers dans le système éducatif.

## **Une école inclusive :**

### **Article L111-1 du code de l'éducation, modifié par la Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013.**

« L'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement. Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative. »

### **Extrait de la circulaire de rentrée 2015 - circulaire n° 2015-085 du 3-6-2015**

#### **« Tenir compte des spécificités de chaque élève pour permettre la réussite de tous**

Tous les enfants, sans aucune distinction, sont capables d'apprendre et de progresser : ce principe d'une école inclusive qui ne stigmatise pas les difficultés mais accompagne tous les élèves dans leur parcours scolaire constitue le cœur du décret n° 2014-1377 du 18 novembre 2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves et doit concerner l'ensemble des pratiques pédagogiques. Dans son travail quotidien en classe, l'enseignant fait en sorte que chaque élève progresse au mieux dans ses apprentissages. Il ne s'agit plus seulement de répondre aux difficultés de certains élèves mais de donner à tous les moyens de progresser, en mobilisant des pratiques pédagogiques diversifiées et différenciées [...] ».

### **Extrait du projet académique 2014-2017**

Ce document permet de faire vivre trois axes du projet académique 2014-2017 :

Axe 1 : S'engager pour la réduction des inégalités scolaires

Axe 2 : Construire des parcours ambitieux et cohérents

Axe 4 : Instaurer un climat scolaire favorable à la réussite

# Une aide au repérage des élèves à besoins éducatifs particuliers

## Préambule : Pourquoi ce document ?

Ce document concerne **les élèves à besoins éducatifs particuliers ; il vise à étayer le diagnostic des besoins de ces jeunes.**

Son objectif est de faciliter le repérage et la compréhension des difficultés éducatives et pédagogiques de ces élèves. Il a été élaboré :

- Par une équipe pluridisciplinaire (inspectrice, chefs d'établissements, professeurs, personnels du Service de Promotion de la Santé des Elèves, conseillers d'orientation psychologue, Service Social Elèves, ...)
- Dans une approche pragmatique en cohérence avec la réalité du terrain et les textes.

## Objectifs du document :

- Faciliter le repérage et la compréhension des difficultés des élèves.
- Permettre à chacun de mieux connaître les besoins éducatifs particuliers des élèves pour développer à leur égard une attitude positive.
- Favoriser un accompagnement adapté aux besoins des élèves.

## Comment ?

### **En proposant une démarche générale qui permet un travail concerté :**

- Observations et interrogations à propos du comportement d'un élève.
- Echanges avec d'autres professionnels.
- Rencontre et information de la famille.
- Invitation à un examen psychologique.
- Réunion de l'équipe éducative élargie.
- Elaboration et mise en œuvre d'un projet pédagogique personnalisé...

Il s'agit à la fois d'aider les enseignants à identifier des indices pouvant révéler un besoin éducatif particulier et de susciter une réflexion sur les objectifs et les limites d'un tel repérage. Ceci conduit à distinguer trois séries de questions :

- Quels sont les comportements et les profils susceptibles de révéler une situation d'élève à besoin éducatif particulier ? Quelles sont les difficultés pouvant être liées à ce besoin ?
- Le repérage des élèves à besoins particuliers, pour quoi faire ? Dans quel cas est-il nécessaire d'engager un bilan complet ? Faut-il attendre les difficultés ?
- Quel est le rôle de chacun au sein de la communauté éducative ?

### **En proposant une présentation détaillée des réponses pédagogiques possibles**

Il s'agit non pas de proposer un modèle mais d'amener la communauté éducative à prendre conscience de l'ensemble des leviers dont elle dispose pour proposer aux élèves à besoins éducatifs particuliers un parcours scolaire mobilisateur et réussi.

Trois niveaux peuvent être distingués :

- la prise en charge dans la classe et autour de la classe
- une organisation particulière, éventuellement dérogatoire
- un parcours scolaire adapté

## Une approche méthodique pour une différenciation pédagogique

---

Ce document concerne les élèves à besoins particuliers pour lesquels un diagnostic n'a pas encore été complètement posé. Pour aider au repérage de ces élèves, le groupe de travail a choisi de s'appuyer sur la pyramide de Maslow.

Selon Maslow, les besoins humains sont organisés selon une hiérarchie où, à la base se trouvent les besoins physiologiques élémentaires et à son sommet, les besoins affectifs et sociaux. Ce sont ces besoins qui créent la motivation humaine.

A sa base, on y trouve les besoins de maintien de vie, ainsi, un manque, une privation aura obligatoirement un impact sur les autres besoins car la construction des autres étages est alors impossible. Par exemple, un élève qui manque de sommeil, qui vient en classe sans avoir mangé pourra difficilement répondre aux exigences scolaires.

L'étage au-dessus représente les besoins psychologiques. Un élève qui ne se sentira pas en sécurité dans la classe rencontrera des difficultés pour accéder à l'étage supérieur à savoir le besoin d'appartenance. Ensuite, l'étage au-dessus concerne les besoins sociaux. Un élève qui n'est pas accepté par les autres élèves de la classe rencontrera des difficultés pour se réaliser. Le quatrième étage quant à lui identifie le besoin d'estime de soi. Ce besoin chez l'élève est une condition indispensable pour se réaliser, c'est à dire oser, se lancer dans les apprentissages, apprendre. Lorsque les besoins précédents sont couverts, l'élève aura envie d'apprendre, d'explorer la nouveauté, de se réaliser.

L'approche de ce guide est volontairement structurée en fonction des **besoins des élèves, identifiés en référence à la pyramide de Maslow.**<sup>1</sup>



Ce document présente :

- a) Une approche méthodique pour une différenciation pédagogique
- b) Des outils
- c) Des documents-ressources

Outils élaborés par le groupe de travail :

- ◆ Référentiel d'observation (Annexe 1)
- ◆ Glossaire thématique (structures, dispositifs, partenaires, outils – entrée par secteur d'appartenance) (Annexe 2)

Documents ressources :

- ◆ Document du ministère de l'Éducation nationale : [\*Répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves : quel plan pour qui ?\*](#) (PAI-PPS-PAP-PPRE)
- ◆ [Guide ONISEP de Clermont-Ferrand.](#)

---

<sup>1</sup> Pour cerner les élèves à besoins éducatifs particuliers il faut avant tout préciser ces besoins. La Pyramide de Maslow a l'avantage de les préciser mais en plus elle les hiérarchise.

# Besoins physiologiques

**Quelles manifestations récurrentes ?**

- ✓ Fatigue
- ✓ Hygiène
- ✓ Manifestations physiologiques (malaises,...)
- ✓ Vêtements inadaptés
- ✓ Plaintes de l'élève
- ✓ Alimentation (sucreries, choix inadaptés au self,...)
- ✓ ...

**Quels questionnements ?**

- ✓ Quelles postures physiques de l'élève dans la classe ?
- ✓ Où se trouve-t-il dans l'espace de la classe ?
- ✓ Y voit-il bien ? (cligne des yeux...)
- ✓ Entend-il bien ? (inattention, rêverie, parle fort...)
- ✓ A-t-il trop chaud ? trop froid ?
- ✓ Que disent les autres de lui ? (élèves, communauté éducative notamment les parents)
- ✓ Que peut-on observer de son comportement alimentaire ?....
- ✓ ...

**Besoins physiologiques**

**Quelles actions possibles ?**

- ✓ Envisager avec les personnes ressources l'action envers la famille et les partenaires extérieurs
- ✓ Penser à la disposition de la classe
- ✓ Aborder quand c'est possible la thématique dans les disciplines enseignées
- ✓ Eduquer à une bonne hygiène de vie.
- ✓ ...

**Avec qui partager ?**

## **Tous**

Médecin scolaire  
Infirmière

Assistante sociale  
Parents  
Professeurs  
Encadrement, direction

## **Second degré**

Agents  
CPE-Assistant d'éducation  
COP

## **Premier degré**

Atsem, personnels périscolaire  
RASED  
Conseillers pédagogiques

# Besoins de sécurité

## Quelles manifestations récurrentes ?

- ✓ Oublis d'affaires
- ✓ Recherche récurrente de contact avec l'adulte
- ✓ Isolement dans la classe, dans la cour
- ✓ Victimation ou agressivité
- ✓ Discrétion excessive
- ✓ Absentéisme, retards
- ✓ ...

## Quels questionnements ?

- ✓ L'élève a-t-il régulièrement son matériel ?
- ✓ Fait-il régulièrement son travail personnel ?
- ✓ Est-ce qu'il demande à changer de place dans la classe ?
- ✓ Comment ses absences sont-elles justifiées ? Qu'en dit-il ?
- ✓ Quels rapports avec ses pairs en classe, en récréation, ou lors du repas ?
- ✓ ...

## Besoins de sécurité

## Quelles actions possibles ?

- ✓ Aider l'élève à s'organiser (matériel, devoirs...)
- ✓ Organiser un tutorat entre élèves
- ✓ Partager des moments de vie commune pour créer une histoire commune.
- ✓ Créer des efforts de socialisation en début d'année et autant que de besoin.
- ✓ Utiliser l'heure de vie de classe ou le "quoi de neuf ?"
- ✓ ...

## Avec qui partager ?

### Tous

Médecin scolaire  
Infirmière  
Assistante sociale  
Parents  
Professeurs  
Encadrement, direction

### Second degré

Agents  
CPE-Assistant d'éducation  
COP

### Premier degré

Atsem, personnels périscolaire  
RASED  
Conseillers pédagogiques

# Besoins d'appartenance

## Quelles manifestations récurrentes ?

- ✓ Isolement
- ✓ Alliance avec des élèves qui l'acceptent sans forcément l'apprécier ou s'entendre avec lui
- ✓ Proximité avec des élèves pouvant avoir des conduites à risques
- ✓ Changement fréquent de comportement ou de relations
- ✓ Répercussion en interne du mauvais usage des réseaux sociaux
- ✓ ...

## Quels questionnements ?

- ✓ Avec qui l'élève communique-t-il ?
- ✓ Quelle place occupe-t-il ?
- ✓ Change-t-il fréquemment de relations ?
- ✓ Change-t-il fréquemment de comportement ?
- ✓ Manifeste-t-il des changements émotionnels envers ses pairs ?
- ✓ ...

## Besoins d'appartenance

## Quelles actions possibles ?

- ✓ Favoriser le travail de projet par groupe.
- ✓ Organiser un tutorat entre élèves
- ✓ Partager des moments de vie commune pour créer une histoire commune
- ✓ Encourager la socialisation en début d'année et autant que de besoin.
- ✓ Valoriser l'engagement des élèves dans des activités périscolaires et extrascolaires.
- ✓ S'appuyer sur les offres d'actions éducatives (concours, appels à projet, actions spécifiques)
- ✓ ...

## Avec qui partager ?

### Tous

Médecin scolaire  
Infirmière  
Assistante sociale  
Parents  
Professeurs  
Encadrement, direction

### Second degré

Agents  
CPE-Assistant d'éducation  
COP

### Premier degré

Atsem, personnels périscolaire  
BASED  
Conseillers pédagogiques

# Besoins d'estime

## Quelles manifestations récurrentes ?

- ✓ Agressivité – grossièreté, excentricité, violences physiques
- ✓ Prises de parole incontrôlées et intempestives
- ✓ Besoin démesuré d'attirer l'attention de ses pairs ou des adultes
- ✓ Mise en retrait
- ✓ Timidité envahissante
- ✓ Négligence ou surinvestissement de l'apparence physique
- ✓ Autodénigrement
- ✓ ...

## Quels questionnements ?

- ✓ Comment l'élève est-il en relation avec les autres ?
- ✓ Se moque-t-il des autres ?
- ✓ Est-il l'objet de moqueries ?
- ✓ Est-il dans l'évitement de la relation avec ses pairs, ou les adultes ?
- ✓ Que dit-il de lui-même ?
- ✓ Que disent de lui les professeurs ?
- ✓ Que disent de lui ses pairs ?
- ✓ Que dit son entourage immédiat de lui ? (son physique, ses capacités à apprendre, ses résultats, sa façon d'être)
- ✓ ...

## Besoins d'estime

## Quelles actions possibles ?

- ✓ Utiliser les outils (PPRE, fiche de suivi, bulletin...) pour fixer des objectifs atteignables et valorisants, les évaluer et les réajuster
- ✓ Utiliser une terminologie positive dans les évaluations, les bilans, les carnets, les bulletins, les entretiens
- ✓ Rechercher systématiquement les points d'appui positifs permettant une relation valorisante
- ✓ Responsabiliser
- ✓ Utiliser des supports d'actions collectives types « Boîte à estime »
- ✓ S'appuyer sur l'autoévaluation, l'évaluation formative
- ✓ Travailler sur le statut de l'erreur
- ✓ Associer les parents
- ✓ Valoriser les réalisations en les médiatisant
- ✓ ...

## Avec qui partager ?

### Tous

Médecin scolaire  
Infirmière  
Assistante sociale  
Parents  
Professeurs  
Encadrement, direction

### Second degré

Agents  
CPE-Assistant d'éducation  
COP

### Premier degré

Atsem  
BASED  
Conseillers pédagogiques

# Besoin d'accomplissement

## Quelles manifestations récurrentes ?

- ✓ Tendance au découragement
- ✓ Désintérêt dans le travail
- ✓ Rejet de l'école, de son utilité, de son efficacité
- ✓ Revendication de l'échec.
- ✓ Incapacité à se projeter
- ✓ Difficulté à mener à bien un projet
- ✓ Opposition active et /ou passive face au travail.
- ✓ ...

## Quels questionnements ?

- ✓ Quel est le discours de l'élève sur ses envies ? son travail ? l'école ? sa vie personnelle ? ses centres d'intérêts ?
- ✓ Quelles réponses apporte-t-il lors des entretiens d'orientation menés avec la famille ?
- ✓ Fait-il part de projets à court terme ? à moyen terme ?
- ✓ Fait-il part de projets sur le plan scolaire et extra-scolaire ?
- ✓ ...

## Besoin de réalisation

## Quelles actions possibles ?

- ✓ Favoriser l'inscription dans des clubs sportifs ou culturels de l'établissement scolaire et en dehors.
- ✓ Mettre en valeur les réalisations des élèves
- ✓ Varier les supports pédagogiques pour permettre à des élèves peu scolaires d'être valorisés.
- ✓ Donner la parole aux élèves pour exprimer leurs rôles, leurs valeurs, leurs centres d'intérêt.
- ✓ Montrer aux élèves qu'ils sont aptes à résoudre des problèmes en autonomie en leur confiant des responsabilités.
- ✓ ...

## Avec qui partager ?

### Tous

Médecin scolaire  
Infirmière  
Assistante sociale  
Parents  
Professeurs  
Encadrement, direction

### Second degré

Agents  
CPE-Assistant d'éducation  
COP

### Premier degré

Atsem  
RASED  
Conseillers pédagogiques

# ANNEXES

# Référentiel d'observation

A transmettre et à partager dans le respect des champs de compétences et en complémentarité des observations disciplinaires conduites dans la classe.

## Données physiques observables (en lien avec le service médical scolaire)

- Taille, poids
- Ouïe
- Vue
- Conscience de son corps
- Equilibre-motricité
- Agitation
- Hygiène
- Sommeil
- Enurésie – encoprésie
- Somatisation
- Vêtue
- ...

## Données historiques et administratives observables (en lien avec AS)

- Pièces administratives du dossier
- Historique des prises en charges (sociales – médico-sociales)
- Lieu de vie
  - Nombre de déménagements (placements...) durant les 5 dernières années*
  - Nombre d'établissements scolaires durant les 5 dernières années*
- Absentéisme
  - Avant l'admission, et depuis l'admission*
- Composition de la famille
  - Activité professionnelle des membres de la famille (animaux...)*
- ...

## Comportements observables (en lien avec les autres enseignants et la vie scolaire)

- Comportements du jeune envers ses pairs
- Comportements des pairs envers lui
- Comportements du jeune envers les adultes
- Comportements alimentaires
- Comportements du jeune en présence de ses parents
- Comportements des parents en présence du jeune
- ...

### **Attitudes observables (en lien avec l'ensemble de la communauté éducative)**

- Intégration dans le groupe classe
- Distance physique  
*Accepte-t-il le contact physique, le recherche-t-il ? Auprès de qui ? Comment ?...*
- Distance verbale :  
*Parle-t-il, à qui, comment ?...*
- Possède-t-il des codes sociaux ?  
*Politesse, empathie, valeurs... que respecte-t-il ? Les personnes, le matériel...*
- Aptitudes-Compétences  
*Repères spatio-temporels, autonomie, habilité manuelle et physique...*
- Centres d'intérêts
- Vie sociale
- Attitude face au danger
- ...

### **Discours du jeune (en lien avec le COP)**

- Sur le parcours scolaire
- Sur l'établissement
- Les difficultés
- L'école en général
- La famille
- Sur la notion de travail
- Les projets  
*Scolaire, professionnel, de vie...*
- Appartenance culturelle
- La forme de son discours  
*L'articulation, la syntaxe...*  
*Sa capacité à exprimer ses sentiments, ses émotions...*  
*Sa capacité à relater des faits*
- ...

### **Discours des parents, ou des responsables légaux (en lien avec l'équipe pluridisciplinaire)**

- Sur le parcours scolaire du jeune
- L'établissement
- Les difficultés du jeune
- Sur l'école
- Sur la famille
- Les aides extérieures
- La notion de travail
- Les projets pour le jeune  
*Scolaire, professionnel, de vie...*
- ...

### **Liste des intervenants présents et passés autour de cette situation (enfant et parents)**

(Prise en charge extérieure, associations sportives, culturelles, périscolaires)

# **Glossaire Thématique**

**Structures, dispositifs, partenaires, outils.**

**Entrée par secteur d'appartenance**

## **Groupe de travail EBEP**

Sous la coordination de Sylvie Meisse, Inspectrice de la circonscription de Cahors 2 et de l'ASH,

Claude Boutry, Directeur de SEGPA, collège Masbou de Figeac.

Eric Gaillat, Directeur de SEGPA, collège Olivier de Magny de Cahors.

Véronique Hébert Mano, Enseignante du second degré au collège Masbou de Figeac.

Nadine Navilliat Chodek, Médecin Conseiller Technique du DASEN.

Yolande Vignoboul, Infirmière Conseillère Technique du DASEN.

Christine Montely, Principale du collège de Martel.

Bénédicte Rouls, Principale adjointe du collège Olivier de Magny de Cahors.

Gilles Decaestecker, Principal du collège de Montcuq.

Mise en forme : Julien Marès, CTD TICE DSDEN du Lot.

## A. Ressources internes, écoles, collèges, lycées

<u>Personnes ressource</u>	contacts
<ul style="list-style-type: none"> <li>• IEN-ASH</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les inspecteurs ASH apportent aux enseignants des écoles, des établissements du second degré ou spécialisés, ainsi qu'aux chefs d'établissement une aide et un accompagnement de proximité.</li> </ul> <p><a href="http://www.education.gouv.fr/cid53209/mend1022089c.html">http://www.education.gouv.fr/cid53209/mend1022089c.html</a></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Médecin de l'Education nationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre médico-scolaire.</li> <li>- Service de Promotion de la santé de la Direction départementale des services de l'Education nationale.</li> </ul> <p>Les missions du « médecin scolaire » sont précisées dans le BOEN du 12/01/2001 :</p> <p><a href="http://www.education.gouv.fr/bo/2001/special1/default.htm">http://www.education.gouv.fr/bo/2001/special1/default.htm</a></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Infirmière scolaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecoles : Centre médico-scolaire</li> <li>- Collèges, lycées : Permanences en collèges et lycées – via la Direction départementale des services de l'Education nationale</li> <li>- Service de Promotion de la santé de la Direction départementale des services de l'Education nationale</li> </ul> <p>Les missions de « l'infirmier(ère) scolaire » sont précisées dans le BOEN du 12/01/2001 :</p> <p><a href="http://www.education.gouv.fr/bo/2001/special1/default.htm">http://www.education.gouv.fr/bo/2001/special1/default.htm</a></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Psychologue scolaire</li> <li>• Conseiller d'orientation psychologues (COPSY)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecoles : au RASED</li> <li>- Collèges, lycées : Permanences en collèges et lycées. Centre d'Information et d'Orientation (CIO)</li> </ul> <p>La fusion des deux corps dans un nouveau est prévue pour la rentrée 2015.</p> <p>Les psychologues scolaires contribuent à l'observation, l'analyse des compétences et des difficultés des élèves identifiés par l'enseignant de la classe et à la définition des aides nécessaires.</p> <p>Le conseiller d'orientation-psychologue accompagne les élèves dans leur formation à l'orientation. Il assure l'information auprès des élèves et de leurs familles et contribue à la mise en œuvre des conditions de la réussite scolaire des élèves. Le Conseiller d'orientation-psychologue participe à l'action du CIO en faveur des jeunes.</p> <p><a href="http://eduscol.education.fr/cid46954/devenir-psychologue-scolaire.html">http://eduscol.education.fr/cid46954/devenir-psychologue-scolaire.html</a>  <a href="http://eduscol.education.fr/cid47365/les-cop-et-dcio.html">http://eduscol.education.fr/cid47365/les-cop-et-dcio.html</a></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assistant social en faveur des élèves</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecoles : Conseiller technique départementale</li> <li>- Collèges, lycées : Permanences en collèges et lycées.</li> <li>- Service Social des élèves de la Direction départementale des services de l'Education nationale</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enseignant référent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'enseignant référent a pour mission l'animation et la coordination des équipes de suivi de la scolarisation. A cet effet, il réunit et anime ces équipes, rédige les comptes-rendus des réunions et en assure la diffusion auprès des parties concernées.</li> </ul> <p><a href="http://www.education.gouv.fr/bo/2006/32/MENE0602187C.htm">http://www.education.gouv.fr/bo/2006/32/MENE0602187C.htm</a></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH)</li> </ul>	<p>Les AESH prennent en charge les différents types d'aide à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aide individuelle ou mutualisée sur prescription de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées</li> <li>- appui à un dispositif collectif de scolarisation dans les écoles et établissements d'enseignement.</li> </ul> <p>La participation aux réunions de suivi et de mise en œuvre des PPS fait partie des missions de l'AESH.</p> <p>Les AESH sont des personnels de droit privé, recrutés en contrat à durée déterminée.</p> <p><a href="http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=80953">http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=80953</a></p>

<b>Instances</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Equipe éducative Premier degré seulement</li> </ul>	<p>Les réunions d'équipe éducative sont avant tout des réunions de concertation et de travail entre les personnes responsables de l'éducation d'un élève, en vue d'évaluer et de répondre à ses besoins éducatifs particuliers dès lors que la situation scolaire le justifie.</p> <p>L'équipe éducative est composée des personnes auxquelles incombe la responsabilité éducative de l'élève (directeur d'école, professeur(s), parents, psychologue scolaire, enseignants spécialisés intervenant dans l'école, médecin et infirmière scolaire, l'assistante sociale, ...).</p> <p>L'équipe éducative est réunie par le directeur. Les parents peuvent se faire accompagner ou représenter.</p> <p><a href="#">décret n°2005 1014 du 24 août 2005</a></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cellule de veille souvent dénommée équipe relai dans le Lot</li> </ul>	<p>La cellule de veille a pour objectif de permettre des échanges d'information entre les différents acteurs de prévention de l'établissement concernant des élèves rencontrant des difficultés d'ordre scolaire, médical et social, pour prévenir le risque de rupture scolaire et élaborer des réponses adaptés à chaque situation individuelle.</p> <p><a href="http://www.esen.education.fr/fr/ressources-par-type/outils-pour-agir/le-film-annuel-des-personnels-de-direction/detail-d-une-fiche/?a=96&amp;cHash=8a77eeb6d0">http://www.esen.education.fr/fr/ressources-par-type/outils-pour-agir/le-film-annuel-des-personnels-de-direction/detail-d-une-fiche/?a=96&amp;cHash=8a77eeb6d0</a></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)</li> </ul>	<p>Un programme personnalisé de réussite éducative est un programme d'actions éducatives et pédagogiques élaboré par l'équipe éducative pour répondre aux besoins d'un élève de l'école élémentaire ou du collège qui risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences du socle commun. Il est établi pour une durée déterminée, et implique l'équipe pédagogique, l'élève et sa famille.</p> <p><a href="http://eduscol.education.fr/cid50680/les-programmes-personnalisés-de-reussite-educative-ppre.html">http://eduscol.education.fr/cid50680/les-programmes-personnalisés-de-reussite-educative-ppre.html</a></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet d'accueil individualisé (PAI)</li> </ul>	<p>Le PAI a pour objet de faciliter l'accueil de l'enfant malade, sans pour autant se substituer à la responsabilité des familles. Ce document prévoit les modalités particulières de la vie quotidienne de l'élève précise les conditions d'intervention des partenaires (prises de traitement, régimes alimentaires, interventions des partenaires, leur fréquence, leur durée, leur contenu, les méthodes et les aménagements souhaités.</p> <p><a href="http://eduscol.education.fr/pid23254-cid53567/la-scolarisation-des-enfants-malades.html7">http://eduscol.education.fr/pid23254-cid53567/la-scolarisation-des-enfants-malades.html7</a></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan d'accompagnement personnalisé (PAP)</li> </ul>	<p>Le plan d'accompagnement personnalisé répond aux besoins des élèves qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages pour lesquels ni le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) ni le projet d'accueil individualisé (PAI) ne constituent une réponse adaptée.</p> <p>Le PAP est rédigé selon un modèle qui se décline en quatre fiches distinctes pour l'école maternelle, l'école élémentaire, le collège et le lycée.</p> <p><a href="http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=85550">http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=85550</a></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• équipes de suivi de la scolarisation (ESS)</li> </ul>	<p>Les équipes de suivi de la scolarisation veillent à l'organisation et au suivi de chaque projet personnalisé de scolarisation décidé par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDA). Leur animation et leur coordination sont confiées à l'enseignant référent, aux fins de rechercher la continuité et la cohérence des parcours.</p> <p><a href="http://www.education.gouv.fr/bo/2006/32/MENE0602187C.htm">http://www.education.gouv.fr/bo/2006/32/MENE0602187C.htm</a></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet personnalisé de scolarisation (PPS)</li> </ul>	<p>Le projet personnalisé de scolarisation est la partie « scolaire » du Plan Personnalisé de Compensation élaboré « en considération des besoins et des aspirations des personnes handicapées ».</p> <p>Le PPS est élaboré à l'initiative de la famille qui en fait la demande auprès de la MDPH. L'équipe pluridisciplinaire de la</p>

	<p>Commission des Droits et de l'Autonomie définit le PPS, en s'appuyant sur les éléments recueillis et transmis par l'enseignant référent dans le GEVA-Sco.</p> <p>Le PPS est évalué au moins une fois par an. L'enseignant référent réunit à cet effet l'Equipe de Suivi de la Scolarisation.</p> <p><a href="http://www.esen.education.fr/?id=79&amp;a=71&amp;cHash=2357aeb82d">http://www.esen.education.fr/?id=79&amp;a=71&amp;cHash=2357aeb82d</a></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Geva-Sco 1<sup>ère</sup> demande</li> <li>• Geva-Sco renouvellement (Guide d'Évaluation et d'Aide à la décision).</li> </ul>	<p>Les informations relatives à sa situation scolaire d'un élève relevant de la maison départementale des personnes handicapées sont (à compter de la rentrée 2015) recueillies au moyen du document intitulé « guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation</p> <p>Le GEVA-Sco se décline en deux versions, selon qu'il s'agisse d'une première demande ou d'une demande de renouvellement de décision de la MDPH.</p> <p><a href="http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html&amp;cid_bo=86110">http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html&amp;cid_bo=86110</a></p>

## B. Etablissements et dispositifs d'enseignement

### Primaire

#### Pré-élémentaire

Ecole maternelle		<p>L'école maternelle constitue le cycle des apprentissages premiers. La formation dispensée dans les classes et les écoles maternelles favorise l'éveil de la personnalité des enfants, stimule leur développement sensoriel, moteur, cognitif et social et concourt à leur épanouissement affectif.</p> <p><a href="http://eduscol.education.fr/cid47431/presentation.html">http://eduscol.education.fr/cid47431/presentation.html</a></p>
------------------	--	--

#### Elémentaire

Ecole élémentaire		<p>L'école élémentaire accueille les élèves de 6 à 11 ans sur 5 niveaux de classes : le cours préparatoire, le cours élémentaire 1<sup>ère</sup> année, le cours élémentaire 2<sup>ème</sup> année, le cours moyen 1<sup>ère</sup> année et le cours moyen 2<sup>ème</sup> année. Elle constitue le début de la scolarité obligatoire.</p> <p><a href="http://eduscol.education.fr/cid49225/presentation.html">http://eduscol.education.fr/cid49225/presentation.html</a></p>
<p>CLIS</p> <p>déclinaisons</p> <p>CLIS 1</p> <p>CLIS 2</p> <p>CLIS 3</p> <p>CLIS 4</p>	<p>Classe pour l'Inclusion Scolaire (2009)</p> <p>enfants handicapés mentaux</p> <p>enfants handicapés auditifs</p> <p>enfants handicapés visuels</p> <p>enfants handicapés moteurs</p>	<p>Les CLIS accueillent des élèves handicapés dans des écoles ordinaires afin de leur permettre de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire.</p> <p>Chaque enfant accueilli dans une CLIS bénéficie, selon ses possibilités, de temps de scolarisation dans une classe de l'école où il peut effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves.</p> <p>L'accueil en CLIS est soumis à notification de la MDPH, et fait l'objet de l'élaboration d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).</p> <p><a href="http://eduscol.education.fr/cid52068/les-classes-pour-l-inclusion-scolaire-clis.html">http://eduscol.education.fr/cid52068/les-classes-pour-l-inclusion-scolaire-clis.html</a></p>

## Secondaire

### Collège

<b>SEGPA</b>	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté	<p>Au collège, les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) accueillent des élèves présentant des difficultés d'apprentissage graves et durables. Ils ne maîtrisent pas toutes les connaissances et compétences attendues à la fin de l'école primaire, en particulier au regard des éléments du socle commun. Les élèves suivent des enseignements adaptés qui leur permettent à la fois d'acquérir les connaissances et les compétences du socle commun, de construire progressivement leur projet de formation et de préparer l'accès à une formation diplômante.</p> <p><a href="http://eduscol.education.fr/cid46765/sections-d-enseignement-general-et-professionnel-adapte.html">http://eduscol.education.fr/cid46765/sections-d-enseignement-general-et-professionnel-adapte.html</a></p>
<b>ULIS</b>	Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire	<p>L'ULIS est un dispositif qui accueille des élèves dont le handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire et requièrent une scolarisation adaptée, faisant l'objet d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS).</p> <p>Les élèves scolarisés en ULIS bénéficient, selon leurs possibilités, de temps de scolarisation en classe ordinaire pour effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves.</p> <p>L'accueil en ULIS est soumis à notification de la MDPH, et fait l'objet de l'élaboration d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).</p> <p><a href="http://eduscol.education.fr/cid53163/les-unites-localisees-pour-l-inclusion-scolaire-ulis.html">http://eduscol.education.fr/cid53163/les-unites-localisees-pour-l-inclusion-scolaire-ulis.html</a></p>
<b>DIMA</b>	Dispositif d'initiation aux métiers en alternance	<p>D'une durée maximale d'un an, le DIMA s'adresse aux élèves âgés d'au moins 15 ans qui souhaitent débiter une formation en alternance tout en gardant leur statut scolaire.</p> <p>Il permet à des élèves de collège de découvrir un ou plusieurs métiers dans le cadre d'une formation en alternance, tout en poursuivant l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences.</p> <p>Ce dispositif se déroule en centre de formation d'apprentis (CFA) des lycées professionnels avec des stages de huit à dix-huit semaines d'initiation ou d'application en milieu professionnel.</p> <p><a href="http://eduscol.education.fr/cid55994/pre-apprentissage.html">http://eduscol.education.fr/cid55994/pre-apprentissage.html</a></p>
<b>3ème Prépa Pro</b>	Classe de 3 <sup>ème</sup> préparation professionnelle	<p>La classe de troisième « prépa-pro » cherche à créer, chez des élèves scolairement fragiles, une dynamique nouvelle leur permettant de mieux réussir leur classe de 3ème en s'appuyant sur des méthodes pédagogiques différentes, tout en mûrissant un projet de formation par la découverte de métiers relevant de différents champs professionnels.</p> <p><a href="http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Centre/Toute-l-actualite/3eme-prepa-pro">http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Centre/Toute-l-actualite/3eme-prepa-pro</a></p>

### Post 3<sup>ème</sup>

<b>LGT</b>	Lycée d'Enseignement Général, Technologique, Professionnel	<p>Le lycée propose trois voies de formation : la voie générale, la voie technologique et la voie professionnelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La voie générale a vocation de préparer à la poursuite d'études supérieures longues (université, classes préparatoires aux grandes écoles, instituts universitaires de technologie, etc.). Elle est sanctionnée par le baccalauréat général.</li> <li>La voie technologique prépare prioritairement à des études supérieures courtes : sections préparant en lycée au brevet de technicien supérieur (BTS) ou au diplôme de métiers d'art (DMA), instituts universitaires de technologie (IUT)... Elle est sanctionnée par le baccalauréat technologique.</li> </ul>
------------	--	--

		<ul style="list-style-type: none"> <li>La voie professionnelle débouche principalement sur la vie active. Le lycée professionnel conduit au baccalauréat professionnel. Il prépare aussi au certificat d'aptitude professionnelle (CAP), au brevet d'études professionnelles (BEP), au brevet des métiers d'art (BMA), à la mention complémentaire (MC).</li> </ul>
<b>ULIS pro</b>	Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire professionnelle	<p>En lycée général et technologique : l'équipe pédagogique, singulièrement le coordonnateur de l'Ulis, accompagne le projet de poursuite d'études et prépare les élèves aux conditions particulières de travail qu'ils rencontreront dans l'enseignement supérieur.</p> <p>En lycée professionnel (LP) : L'Ulis est organisée pour rendre accessibles aux élèves handicapés les formations qui y sont dispensées.</p> <p>L'accueil en ULIS est soumis à notification de la MDPH, et fait l'objet de l'élaboration d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).</p> <p style="text-align: right;"><a href="#">circulaire n° 2010-088 du 18 juin 2010</a></p>

<b>CFA</b>	Centres de Formation pour Apprentis (CFA)	<p>Les centres de formation d'apprentis (CFA) dispensent aux titulaires d'un <b>contrat d'apprentissage</b> une formation générale associée à une formation technologique et pratique, qui complète la formation reçue en entreprise;</p> <p>Les apprentis ont un statut de jeune travailleur salarié en entreprise, et ont conclu un contrat de travail.</p> <p style="text-align: right;"><a href="http://www.education.gouv.fr/cid216/le-centre-de-formation-d-apprentis-c.f.a.html">http://www.education.gouv.fr/cid216/le-centre-de-formation-d-apprentis-c.f.a.html</a></p>
<b>CFAS</b>	Centre de Formation d'Apprentis Spécialisé CFAS	<p>Les CFAS accueillent des jeunes en situation de grande difficulté ou de handicap, pour leur apporter une formation et un accompagnement adaptés dans le cadre d'un apprentissage.</p> <p>Les CFAS assurent tout ou partie de la formation.</p> <p>Ils peuvent déléguer la partie théorique à un établissement ordinaire, à un IME ou tout autre établissement médico-éducatif, ou déléguer la partie pratique à un CFA équipé d'ateliers spécialisés.</p> <p style="text-align: right;">Pour Midi-Pyrénées : <a href="http://www.arseaa.org/cfarelais/cfas.html">http://www.arseaa.org/cfarelais/cfas.html</a></p>
<b>EREA- LEA</b>	Etablissement Régional d'Enseignement Adapté Lycée d'Enseignement Adapté	<p>Les EREA sont des établissements scolaires adaptés, qui accueillent des jeunes en très grande difficulté scolaire.</p> <p>Leur mission actuelle est de permettre à des adolescents en difficulté ou présentant des handicaps d'élaborer leur projet d'orientation et de formation ainsi que leur projet d'insertion professionnelle et sociale en fonction de leurs aspirations et de leurs capacités. Une spécificité des EREA réside dans la prise en charge éducative proposée par l'internat</p> <p>L'accueil en EREA est soumis à notification de la CDOEASD, et fait l'objet de l'élaboration d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).</p> <p style="text-align: right;"><a href="http://eduscol.education.fr/cid46766/les-etablissements-regionaux-d-enseignement-adapte.html">http://eduscol.education.fr/cid46766/les-etablissements-regionaux-d-enseignement-adapte.html</a></p>

## Tous niveaux

<b>APAD</b> ou SAPAD	Aide Pédagogique A Domicile (Service d')	C'est un service mis en place dans chaque département par l'éducation nationale, souvent en partenariat avec une association (principalement les PEP, et l' APAJH), en vue d'assurer la continuité de la scolarité des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé ou gravement accidentés. L'objectif n'est pas d'assurer l'intégralité du programme, mais d'éviter une rupture de la scolarité et de maintenir le lien avec l'établissement scolaire afin de favoriser la reprise de l'activité scolaire en cas de retour. <a href="http://www.esen.education.fr/?id=79&amp;a=83&amp;cHash=22a8990068">http://www.esen.education.fr/?id=79&amp;a=83&amp;cHash=22a8990068</a>
<b>CASNAV</b>	Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage	Les CASNAV coordonnent et facilitent les actions en vue de la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés en France (EANA) et des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV). <a href="http://pedagogie.ac-toulouse.fr/casnav/?Les-missions-du-CASNAV">http://pedagogie.ac-toulouse.fr/casnav/?Les-missions-du-CASNAV</a>
<b>UPE2A</b>	Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants	Dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves allophones arrivants en France. Les UPE2A sont accompagnés par les CASNAV. <a href="#">circulaire n° 2012-141 du 2 octobre 2012.</a>

## C. Social

<b>FDE</b>	Foyer Départementaux de l'Enfance	Les Foyers de l'enfance ont pour mission d'accueillir tout mineur en difficulté ou en danger confié par sa famille ou par mesure judiciaire au service de l'Aide Sociale à l'Enfance. <a href="http://profil.action-sociale.org/?p=foyer-departemental-enfance-810003533&amp;details=caracteristiques">http://profil.action-sociale.org/?p=foyer-departemental-enfance-810003533&amp;details=caracteristiques</a>
<b>MECS</b> ou MECSO	Maison d'Enfants à Caractère Social	Les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) sont des établissements sociaux ou médico-sociaux, spécialisés dans l'accueil temporaire de mineurs en difficulté. Les enfants et adolescents peuvent être accueillis en internat à temps complet ou bénéficier d'une scolarité dans un établissement scolaire de proximité. <a href="http://annuaire.action-sociale.org/?cat=maison-d-enfants-a-caractere-social-177&amp;details=annuaire">http://annuaire.action-sociale.org/?cat=maison-d-enfants-a-caractere-social-177&amp;details=annuaire</a>
<b>CLAS</b>	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité	Le CLAS est un dispositif de soutien à la parentalité, qui contribue à aider, en dehors du temps de l'école, des élèves dans leur travail personnel scolaire. <a href="http://www.social-sante.gouv.fr/espaces,770/enfance-famille,774/dossiers,725/soutien-a-la-parentalite,1794/dispositifs-et-mesures-pour,1792/contrat-local-d-accompagnement-a,9789.html">http://www.social-sante.gouv.fr/espaces,770/enfance-famille,774/dossiers,725/soutien-a-la-parentalite,1794/dispositifs-et-mesures-pour,1792/contrat-local-d-accompagnement-a,9789.html</a>

## D. Sanitaire

---

<b>CATTP</b>	Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel	Le CATTP est une structure intermédiaire entre l'hospitalisation à temps plein ou en hôpital de jour et la consultation au CMP. Le CATTP fait partie de l'intersecteur de psychiatrie infanto-juvénile. Une équipe pluridisciplinaire propose des activités à visée thérapeutique et d'éveil. : sport, musique expression corporelle, théâtre etc... . Ces activités ont pour objet de favoriser, par le biais de ces médiations, les approches relationnelles, la communication, l'affirmation de soi, pour la restaurer, entre autre, le lien social qui fait défaut au patient
<b>CMP</b> <b>CMPEA</b>	Centre Médico-Psychologique Centre Médico-Psychologique pour enfants et adolescents	Les CMP sont des établissements regroupant des spécialistes de la santé (équipe pluridisciplinaire sous direction médicale) proposant une offre de soins mentaux. Les CMP sont rattachés à un hôpital et interviennent sur un secteur géographique déterminé. Il existe des CMP pour adultes et pour Enfants et Adolescents. Les CMPEA fait partie d'un intersecteur de psychiatrie infanto-juvénile.  (Circulaire DGS/DH n° 70 du 11 décembre 1992)
<b>CRF</b>	Centre de Rééducation Fonctionnelle	La mission d'un Centre de rééducation est d'apporter les soins et les traitements qui vont aider un patient à retrouver un usage le plus complet possible de ses capacités fonctionnelles ou neurologique suite à traumatisme ou à une intervention chirurgicale. Dans certains CRF, des professeurs spécialisés assurent la continuité de la scolarité des patients.
<b>HDJ</b> ou <b>HJ</b>	Hôpital De Jour	L'hôpital de jour accueille des patients dont l'état de santé nécessite des soins pendant la journée, de manière continue ou discontinue (une ou quelques demi-journées par semaine). L'hôpital de jour permet de maintenir la personne dans son environnement habituel de vie, et de prévenir des périodes de crise en diminuant l'intensité des symptômes. L'hôpital de jour fait partie de l'intersecteur de psychiatrie infanto-juvénile (Circulaire DGS/DH n° 70 du 11 décembre 1992). Dans certains hôpitaux de jour, des professeurs spécialisés assurent la continuité de la scolarité des jeunes patients.
<b>MECSa</b>	Maison d'Enfants à Caractère Sanitaire	Les MECSa accueillent en internat les enfants et adolescents qui nécessitent un suivi médical constant. Chacune est spécialisée dans le traitement d'un type de pathologie, mentale ou physique. (Décret 55-685 de ... 1955) Dans certaines MECSa, des professeurs spécialisés assurent la continuité de la scolarité des jeunes.

## E. Judiciaire

---

<b>CER</b>	Centre Educatif Renforcé	Les centres éducatifs renforcés prennent en charge sur décision judiciaire des mineurs délinquants ou en situation de grande marginalisation et qui risquent la récidive et l'incarcération. (établissements de la PJJ)
<b>CEF</b>	Centre Educatif Fermé	Les CEF constituent une alternative à l'incarcération et viennent toujours après l'échec de mesures éducatives. Ils reçoivent des mineurs multirécidivistes ou multirécidivistes placés en application d'un contrôle judiciaire ou d'un sursis avec mise à l'épreuve. (établissements de la PJJ)

		Des professeurs spécialisés assurent la continuité de la scolarité des jeunes.
<b>SEAT</b>	Service Educatif Auprès du Tribunal	Les SEAT assurent une permanence éducative auprès de la juridiction des mineurs : accueil, orientation et mesures éducatives de milieu ouvert auprès de jeunes en difficultés ou délinquants.
<b>ULE</b>	Unité Locale d'Enseignement en milieu pénitentiaire	L'enseignement en milieu pénitentiaire s'inscrit dans une perspective d'éducation permanente, de poursuite ou de reprise d'un cursus de formation et de préparation d'un diplôme. Sa finalité est de permettre à la personne détenue de se doter des compétences nécessaires pour se réinsérer dans la vie sociale et professionnelle (circulaire n° 2011-239 du 8-12-2011)

Pour aller plus loin ...

<http://www.justice.gouv.fr/justice-des-mineurs-10042>

## F. Etablissements et services médico-sociaux

<b>CAMSP</b>	Centre d'Action Médico-Sociale Précoce	Les CAMSP sont des centres de consultation pour enfants de 0 à 6 ans, présentant ou susceptibles de présenter des difficultés dans leur développement (retards psychomoteurs, des troubles sensoriels, neuro-moteurs ou intellectuels), avec ou sans difficultés relationnelles associées. Ils ont principalement une mission de dépistage, et parfois de soin.
<b>CMPP</b>	Centre Médico-Psycho-Pédagogique	Les Centres Médico Psycho Pédagogiques sont des centres de consultation, de diagnostic et de soins ambulatoires, non sectorisés, recevant des enfants et adolescents dont l'inadaptation est liée à des troubles neuro-psychiques, ou à des troubles du comportement. Ils ont pour but de réadapter l'enfant en le maintenant dans son milieu familial, scolaire ou professionnel et social. L'équipe pluridisciplinaire comprend des professeurs spécialisés.
<b>IEM</b>	Institut d'Education Motrice	Les IEM sont des établissements médico-éducatifs qui accueillent les enfants et adolescents atteints de déficience motrice. L'accueil en IEM est soumis à notification de la MDPH, sur demande des RL, et fait l'objet de l'élaboration d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS). L'équipe pluridisciplinaire comprend des professeurs spécialisés.
<b>IES</b>	Institut d'Education Sensorielle	Les IES sont des établissements médico-éducatifs qui accueillent les enfants et adolescents atteints de déficience auditive ou visuelle. L'accueil en IES est soumis à notification de la MDPH, sur demande des RL, et fait l'objet de l'élaboration d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS). L'équipe pluridisciplinaire comprend des professeurs spécialisés.
<b>IME</b>	Institut Médico-Educatif	Les IME sont des établissements médico-éducatifs qui accueillent les enfants et adolescents atteints de déficience mentale (ou déficience intellectuelle). L'accueil en IME est soumis à notification de la MDPH, sur demande des RL, et fait l'objet de l'élaboration d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS). L'équipe pluridisciplinaire comprend des professeurs spécialisés.
<b>ITEP</b>	Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique	Les ITEP sont des établissements médico-éducatifs qui accueillent les enfants et adolescents dont l'intensité des troubles du comportement perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. L'accueil en ITEP est soumis à notification de la MDPH, sur demande des RL, et fait l'objet de l'élaboration d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS). L'équipe pluridisciplinaire comprend des professeurs spécialisés.

<b>SAMSAH</b>	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés	Le SAMSAH a pour vocation, dans le cadre d'un accompagnement médico-social adapté comportant des prestations de soin, de contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes handicapées en favorisant le maintien ou la restauration des liens familiaux, sociaux, universitaires ou professionnels et l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.  <a href="#">décret n°2005-223 du 11 mars 2005</a>
<b>SESSAD</b> (ou SESSD)  diverses déclinaisons SAAAIS SSAD ....	Service d'Education et de Soins Spécialisés A Domicile  déficients visuels polyhandicapés ....	Les SESSAD sont des services médico-éducatifs qui proposent un suivi ou un soutien scolaire spécialisé aux enfants et adolescents handicapés, dans les établissements scolaires ou au domicile familial. Certains services ont une appellation différente liée au type de handicap pris en charge : <a href="#">SAAAIS</a> , <a href="#">SESSAD</a> , <a href="#">SESSD</a> , <a href="#">SIDVA</a> , <a href="#">SSAD</a> et <a href="#">SSEFIS</a> . L'accueil en SESSAD est soumis à notification de la MDPH, sur demande des RL, et fait l'objet de l'élaboration d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS). L'équipe pluridisciplinaire peut comprendre des professeurs spécialisés.
<b>SAFEP</b>  <b>SSEFIS</b>	Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce  Service de Soutien à l'Education Familiale et à l'Intégration Scolaire	Services destinés à l'accompagnement précoce des familles d'enfants déficients auditifs de moins de trois ans.  Services destinés à l'accompagnement précoce des familles d'enfants déficients auditifs de plus de trois ans.  L'équipe pluridisciplinaire peut comprendre des professeurs spécialisés.
<b>CAFS</b>	Centre d'Accueil Familial Spécialisé	Le centre d'accueil familial spécialisé a pour objet de placer des enfants ou adolescents dans un environnement psychologique, éducatif et affectif complémentaire de celui qu'ils peuvent trouver dans leur propre entourage. Les CAFS sont rattachés à un établissement médico-social et travaillent avec des assistant familiaux placés sous leur contrôle.  <a href="#">CASF Article D312-41 à 54</a>
<b>EA</b>	Entreprise adaptée (ex ateliers protégés)	L'Entreprise Adaptée est une entreprise à part entière, qui permet à des personnes reconnues travailleurs handicapés d'exercer une activité professionnelle salariée dans des conditions adaptées à leurs besoins.  <a href="http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1653.xhtml">http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1653.xhtml</a>
<b>ESAT</b>	Etablissement et Service d'Aide par le Travail	Les ESAT permettent à une personne handicapée d'exercer une activité dans un milieu protégé si elle n'a pas acquis assez d'autonomie pour travailler en milieu ordinaire. L'accueil en ESAT est soumis à notification de la MDPH.